



## Autorisation Parentale Pour Les Mineurs

**Objet :** Participation d'un mineur à une activité adulte telle que l'escalade sur SAE (Sites Artificiels d'Escalade) et/ou SNE (Sites Naturels d'Escalade) lors des « Créneaux libres » du club.

**Contenu de la Note Fédérale de la FFCAM du 23 octobre 2019 et du règlement intérieur du CAF du Mans concernant l'objet :**

« A partir de 16 ans (déjà acquis), l'accès est possible en présence d'une personne majeure (licenciée du club, à jour de sa cotisation et autonome sur SAE et/ou SNE selon le lieu de pratique) ayant accepté d'être désignée comme responsable par une autorisation parentale spécifique. »

**Conditions d'accès aux jeunes :**

- Avoir 16 ans (acquis),
- Etre licencié(e) à jour de sa cotisation,
- Etre autonome en technique de grimpe et assurage sur SAE (avoir suivi le cycle d'initiation en début de rentrée et avoir été validé, et ce même si le jeune a pratiqué à l'Ecole d'Escalade),
- Avoir un référent adulte qui soit grimpeur / licencié CAF Le Mans (à jour) / autonome sur SAE et/ou SNE (pour grimper sur SNE), sous sa responsabilité et désigné par les parents. *Ce référent est obligatoirement présent aux séances de pratique du jeune.*

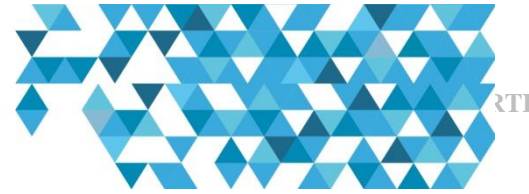
Je soussigné(e) ..... demeurant à  
..... et agissant en qualité de père - mère,  
tuteur légal, autorise :

- mon fils - ma fille, l'enfant : .....
- N° de Licence : .....

à participer « aux créneaux libres » :

Merci de cocher le ou les créneaux dont vous autorisez la pratique du jeune mineur :

- ✓ Créneaux SAE :
  - Lundi/ Glonnières / 19h30-21h30
  - Mardi/ Rondeau / 18h30-21h45
  - Mercredi / Glonnières / 17h30-19H30



- Mercredi / Arnage / 19h-22h
- Jeudi / Villaret / 18h30-21h45
- Vendredi / Rondeau / 19h30-21h45
- Samedi / Villaret / 18h-20h
- Dimanche / Villaret ou Glonnières (voir planning) / Matin et/ou A-M

✓ Sorties sur SNE :

- **Participation aux journées de FPPT escalade (formation de perfectionnement aux pratiques techniques de l'escalade)**
- **Sorties organisées** par le club sur sites naturels durant la saison sportive (sous condition) \*
- **Stages (avec nuitées)** organisés par le club sur sites naturels durant la saison sportive (sous condition) \*

⇒ ATTENTION : les sorties SNE sont accessibles sous certaines conditions

En somme, nous avons bien pris en compte la note fédérale et des conditions ci-dessus, c'est pourquoi nous désignons :

- Mme ou Mr .....
- N° de Licence : .....

responsable de l'enfant, désigné ci-dessus, lors de sa pratique aux « créneaux libres ».

<p>Signature du père – mère – tuteur légal :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Signature du Parain(ne) :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Signature du Club (initiateur) :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>
---	---	--